

## LES VILLES DE LILLE ET DE SAINT LOUIS DU SENEGAL

Lille est une collectivité très avancée dans le champs du développement durable mais aussi dans celui de la coopération décentralisée.

La réalité du développement durable se retrouve de manière sectorielle (environnement, eau..) ainsi qu'au sein de la mission Agenda 21 local où tous les secteurs s'inscrivent dans une logique de développement durable :

- aménagement (nature en ville, déplacements qualité urbaine...)
- gestion et préservation de la ville (NRJ, eau, déchets, bruit, risques urbains)
- sensibilisation, concertation auprès des acteurs de la ville
- création d'emploi et développement de la solidarité
- patrimoine
- suivi, évaluation

Ayant un partenariat de longue date avec la ville de Saint Louis et celui-ci allant dans le sens d'approche territoriale globale et intégrée, l'idée d'un jumelage d'Agenda 21 local a vu le jour début 2003. A Saint Louis le développement durable s'ancre sur le territoire à travers des premières actions dans le champs de la démocratie participative : création d'agences de quartier. Mais aussi à travers une politique de planification du territoire et des projets en faveur d'un patrimoine préservé.

Au niveau du jumelage des Agendas 21 locaux des deux collectivités partenaires, c'est Lille qui en a eu l'initiative courant 2002. Il s'inscrit dans une logique comparative avec la ville d'Essaouira au Maroc qui est aussi une ville portuaire avec un patrimoine classé à l'UNESCO et qui a mis en place un Agenda 21 local. Saint Louis a par ailleurs crée un contexte favorable à cette initiative par la mise en place d'un Plan d'aménagement depuis 1998, l'existence et le travail effectif d'une Agence communale de développement, la présence de nombreuses agences de quartiers.

Ce projet de jumelage est aujourd'hui en pourparler avec les élus politiques de Saint Louis.

A Lille, cette initiative est notamment relayée par l'association Lille Saint Louis, cette association ayant un homologue sur le territoire sénégalais.

Pour le moment, ce sont les élus locaux les uniques relais locaux ainsi que l'association homologue locale qui sera le relais permanent local. L'opération Agenda 21 local sera ensuite relayée par l'agence communale de développement de St Louis. En terme technique, cela reste à préciser.

Au sein de la mairie de Lille, seront sollicités les services de la mission Agenda 21. Pour ce programme, est envisagé par ailleurs un recours à des intervenants extérieurs comme le Comité21 pour des formations sur les méthodes et outils de la mise en place d'un A21. L'organisation des ces partenariats reste à définir.

A été proposé le partenariat avec la communauté urbaine de Lille qui lance son Agenda 21 et qui trouvera davantage de lien avec l'Agenda 21 de Saint Louis notamment en terme de patrimoine et de développement économique local.

Enfin, la mission Agenda 21 local de Lille s'ouvre à l'international et envisage de solliciter le service coopération décentralisée en fonction des thèmes abordés sur la ville et notamment le programme Saint Louis sur la question alimentaire.

### Contact :

- **Mme Gruszecka : Service coopération décentralisée/ jumelages, représentant aussi Mme Filleul élue à la coopération, [agruszecka@mairie-lille.fr](mailto:agruszecka@mairie-lille.fr), 03.20.49.50.80**
- **Mr Aovaichia : Responsable de l'Association Saint Louis du Sénégal à Lille, [partenariat-sl@wanadoo.fr](mailto:partenariat-sl@wanadoo.fr), 03.20.53.76.76**